



CLUB OHADA ORLEANS

&



CLUB UNIVERSITAIRE OHADA

Pratique et Actualités du SYSCOHADA

Systeme Comptable OHADA



Du 4 au 7 novembre 2008 à NDJAMENA

Lieu : Hôtel Le MERIDIEN CHARI

Sous la Haut Parrainage de Dr. Idriss Oumar ALFAROUKH

Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle

Sous la Direction scientifique du **Pr. Souleymane Séré,**

Formateur des formateurs en droit OHADA intervenant à l'ERSUMA

Membre du Comité Scientifique du « Code Vert OHADA »

Expert Comptable, Commissaire aux comptes de sociétés, PCA du CERPAMAD,

Professeur associé de comptabilité approfondie au Cycle d'Expertise Comptable du CESAG à DAKAR.

Conscient de ce que le développement économique ne peut se réaliser que dans un environnement juridique et judiciaire sécurisé, les dirigeants politiques de 16 Etats africains (francophones) ont accepté l'idée d'uniformisation et de modernisation des législations que les juristes africains et acteurs économiques ont toujours voulu promouvoir. Cette réforme historique fut lancée le 13 octobre 1993 à Port Louis, par la signature du Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des affaires en Afrique (**OHADA**).

La mise en œuvre de ce processus a été marquée par l'entrée en vigueur depuis le 1 janvier 2001, d'une nouvelle réglementation comptable commune aux pays ayant adhéré au Traité OHADA. Il s'agit de l'**Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation de la Comptabilité des Entreprises** et l'instauration dans la foulée d'un nouveau référentiel connu sous l'acronyme **SYSCOHADA**. Quel est le cadre conceptuel de ce nouveau référentiel ? Quelles sont les nouvelles exigences dans l'élaboration des états financiers ? Quid du contrôle interne et de la fiabilité des comptes ? Enfin, quelles sont les questions d'actualité relatives au SYSCOHADA.

Ce séminaire animé par de grands spécialistes, professeurs et praticiens de la gestion comptable, répond à toutes ces préoccupations.

Animateurs :

- **Sékou KONATE**, Expert Comptable, Commissaire aux Comptes de sociétés, Ancien Directeur à la BCEAO Dakar
- **Jean Paulin ITOUA**, Expert Comptable, Enseignant de Comptabilité de Gestion à l'ENAM de Brazzaville ; Auteur de « Comptabilité Générale OHADA Notions de base ».
- **Jean Paul NINDIGUI**, Expert Comptable, Cabinet NConsulting - Tchad

En Partenariat avec :



Objectifs du Séminaire

Par la connaissance des « principes comptables » et des techniques d'analyse et d'enregistrement des opérations de l'entreprise, par celle des méthodes d'évaluation et des normes du SYSCOHADA, les participants devraient être capables de résoudre les difficultés comptables rencontrées et d'établir des états financiers pertinents et fiables. Afin d'optimiser cette formation, il est prévu des séances plénières mais aussi des travaux pratiques et études de cas en Ateliers thématiques (regroupant les auditeurs d'un même corps de métier).

A l'issue de la formation les participants devraient être capables de :

a. Savoir

- Le cadre conceptuel des normes comptables : les objectifs de la comptabilité financière et les options fondamentales ;
- Les règles qui gouvernent l'élaboration des états financiers : principes comptables et règles d'évaluation ;
- Les principaux enregistrements (écritures courantes et spécifiques, règles d'arrêter des comptes) ;
- L'utilité et le mode d'emploi des états financiers : lire les états financiers (bilan, compte de résultat, le tableau financier des ressources et des emplois, l'état annexé) ;
- Les exigences de la norme en matière d'organisation et de procédures comptables : contrôle interne et fiabilité des états financiers ;
- Les implications en termes de responsabilités et de sanctions des différents acteurs impliqués (producteurs et contrôleurs) en cas d'infractions aux prescriptions de la norme comptable ;
- Etat des lieux de l'application de la norme dans la région OHADA.

b. Savoir faire

A partir de cas pratiques appropriés, maîtriser l'application des concepts et des règles :

- Maîtriser les fondamentaux de la norme (cadre conceptuel, états et documents obligatoires, règles d'élaboration et de présentation des états financiers, etc.) ;
- De lire et d'interpréter les documents financiers (États prévisionnels, rapport de gestion, états financiers de synthèse annuel, rapport des réviseurs internes et externes) ;
- D'identifier l'organisation, les procédures et les outils à mettre en place pour assurer une bonne application de l'AUOHC ;
- De situer les niveaux de responsabilités des différents acteurs impliqués.

Programme prévisionnel

Module 1 : PRESENTATION DU MODELE : LES BASES CONCEPTUELLES DU SYSCOHADA

Module 2 : LES MODALITES D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS : LES PRINCIPES COMPTABLES, LES REGLES D'EVALUATION, LE CADRE COMPTABLE ET LES PRINCIPAUX ENREGISTREMENTS

Module 3 : LES ETATS FINANCIERS : MODULARITE, STRUCTURATION ET MODE D'EMPLOI

Module 4 : AUOHC ET GESTION : CONTROLE INTERNE ET FIABILITE DES COMPTES

Public Concerné

- Experts Comptables
- Commissaires aux comptes
- Techniciens comptables
- Chefs d'entreprises
- Magistrats & auxiliaires de justice
- Universitaires / enseignants
- Banquiers / Assureurs
- Inspecteurs / Contrôleurs des impôts

Nombre de places disponibles 70 personnes

Droits & modalités de participation

Frais d'Inscription : 210 000 Fcfa

Pour le Règlement s'adresser
Cabinet Me PASSANG, Notaire
Ctc : +235 252 04 77

Les frais de participation comprennent:

- Participation aux 4 jours de formation (Plénière et Ateliers thématiques)
- Les Déjeuners et pauses-café
- Kit bureautique (stylos, blocs notes, pochettes...)
- Un dossier pédagogique (400 pages environ sur le SYSCOHADA)
- Un exemplaire du manuel « *PRACTICIEN Comptable Système Comptable OHADA* » ou *Code vert OHADA* éd. 2008
- Attestation de Formation

Pour plus d'informations

Ecrire à : info@cerclehorizon.com

Tél : +235 627 96 54 Jean Paul
+336 45 91 08 84 Michel